



Déclaration FSU GT du 6 décembre 2016 sur les contractuels

La FSU est satisfaite de la tenue de ce premier groupe de travail, même si les services du rectorat en avaient refusé le principe dans un premier temps, malgré notre insistance à le réclamer.

Nous nous réjouissons de la publication des nouveaux décret et arrêtés conjoints, qui vont enfin permettre un meilleur cadre de gestion des contractuels.

Il aura fallu en effet toute l'expertise et la force d'action de la FSU, pour obtenir enfin la tenue de groupes de travail visant à améliorer la gestion, les conditions de recrutement, d'emploi et de rémunération de plus de 30 000 agents maintenus dans la précarité, au sein de notre service public, depuis des années, dont environ 500 dans notre académie.

En 2014, les demandes sans relâche de nos syndicats ont enfin abouti, et les groupes de travail (GT13) qui se sont tenus au ministère jusqu'en août 2016, en présence des syndicats représentatifs, ont permis la réécriture de plusieurs décrets, fixant un nouveau cadre réglementaire plus protecteur.

Pour la FSU, les priorités sont la mise en place d'une grille indiciaire pour les CDD avec une progression de carrière et l'amélioration de celle des CDI ; mais il y a urgence pour les CDD, qui n'ont actuellement aucune évolution de carrière.

Les modalités de fixation de la rémunération doivent être abordées, avec pour objectif de mettre en place des dispositifs transparents qui prennent en compte d'autres critères comme l'expérience professionnelle, l'ancienneté, la spécificité des besoins par exemple dans les zones rurales, en définissant des zones, où dans les établissements difficiles.

La FSU rappelle qu'il est possible, de construire une grille différenciée sur un document unique, avec prise en compte de tous ces critères, comme le montre la grille que nous avons proposée au ministère de l'Education Nationale.

Le décret prévoit d'autres points à aborder, tout aussi importants, tels que :

-La question de la durée des contrats, (à l'année ou sur la durée du remplacement)

-l'évaluation et réévaluation des agents contractuels.

-La formation des nouveaux recrutés et leur accompagnement, en particulier une formation d'adaptation à l'emploi et d'un accompagnement par un tuteur.

C'est pourquoi la FSU demande un calendrier fixant les dates des prochains groupes de travail afin d'approfondir tous ces points.

Nous rappelons enfin, au-delà de cet ordre du jour, notre demande d'un GT d'affectation des contractuels en CDI et des CDD les plus anciens.